

LES CHEMINS DE L'ENTRAIDE

Avril 2025
Volume 11, numéro 1



MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

deviendra

CITELLE

Mutuelle d'assurance

Dès le
30 mai
2025

À DÉCOUVRIR
DANS CE NUMÉRO

Le mutualisme, plus que jamais
un modèle à valoriser

Déclarer un sinistre en tout temps

Mode d'emploi pour choisir
un entrepreneur

Mai 2025

Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31



C'EST MAINTENANT OFFICIEL:

la Mutuelle deviendra Citelle!

Nous sommes heureux de vous annoncer que l'Autorité des marchés financiers (AMF) a officiellement approuvé la nouvelle identité nominale de la Mutuelle, Citelle Mutuelle d'assurance, le 17 février dernier. La Mutuelle arborera donc son nouveau nom au lendemain de l'assemblée générale annuelle du 29 mai prochain lors de laquelle nous procéderons à son lancement officiel.

CITELLE
Mutuelle d'assurance

Tous droits réservés. Le présent bulletin ne peut être reproduit en tout ou en partie sans l'accord préalable de la Mutuelle. Les opinions exprimées dans le bulletin ne lient que leurs auteurs et ne peuvent en aucun cas valoir à titre d'opinion ou de conseils applicables à une situation particulière. Veuillez vous référer à la Mutuelle pour toute question relative au bulletin ou aux informations qu'il contient. L'utilisation du masculin dans ce bulletin n'a que pour unique but d'alléger le texte et désigne autant les femmes que les hommes.

Un nom qui définit ce qui nous distingue

Citelle est une contraction de « **citadelle** », forteresse qui protégeait une ville, source de sécurité.

Il évoque l'ancien mot signifiant Dieu, « **EL** », rappelant nos racines.

Il contient le mot « **Cité** », une communauté politique de la Grèce antique dont les membres s'administraient eux-mêmes.

Nous maintenons les mots « **Mutuelle d'assurance** » dans la raison sociale afin que la nature de notre organisation reste à l'avant-plan.

Il est un homophone de « **sittelle** », un petit oiseau agile qui s'adapte à toutes situations, n'hésitant pas à se déplacer différemment des autres, de haut en bas. Oiseau social, la sittelle vit en groupes et coopère avec des bandes mixtes d'oiseaux. Elle représente l'entraide, la coopération et comment la Mutuelle a une approche différente et agile de l'assurance.

Un logo qui nous représente

Le mot CITELLE est traversé par un fil créant un horizon, une perspective, une citadelle.

Le fil, porté par la sittelle, unit les lettres, tout comme nos membres sont unis et partagent les mêmes valeurs.

Nous aimons penser que nous sommes soutenus par « EL » qui se dévoile au cœur du nom grâce au jeu du fil et des couleurs.

La couleur framboise crée un rappel visuel avec l'identité actuelle de la Mutuelle.



Dans ce numéro

C'est maintenant officiel	2	L'importance de déclarer un sinistre en tout temps	14
Le mutualisme, plus que jamais un modèle à valoriser	4	Mode d'emploi pour choisir un entrepreneur .	16
Mot du directeur général	6	Installer une rampe ou une passerelle pour personne à mobilité réduite pas une mince affaire	18
Du nouveau au sein des membres de la direction de la Mutuelle	7	Veillez à l'entretien de vos toilettes et lavabos	20
Départ à la retraite de Mme Linda Manseau	8	Fin du service de réseau cellulaire de type 3G	22
La Mutuelle est maintenant sur les réseaux sociaux	9	Les fêtes pascales soyez prudents	23
À votre service	10		
Une nouvelle recrue à la Mutuelle Grâce au programme PRET	11		
L'AGA approche, votre voix compte!	12		
Adhérer au régime de prélèvements préautorisés (PPA)	13		

Les Chemins de l'entraide
Avril 2025 - Volume 11, numéro 1



Le mutualisme,

plus que jamais un modèle à valoriser

Je ne sais pas pour vous, chers membres, mais personnellement, l'actualité nationale et internationale m'inquiète ces derniers temps. Dans un monde déjà fragilisé par les changements climatiques, les tensions géopolitiques et les grands mouvements sociaux, nous avons besoin d'un leadership positif, responsable et soucieux du bien-être collectif.

Il est donc essentiel de passer du « moi » au « nous », comme le préconise le mutualisme fondé sur l'entraide et la coopération, pour relever les défis collectifs.

Il faut dire que notre modèle social accorde une place prépondérante à l'individu et favorise les excès de l'individualisme. À mon sens, c'est ici que réside une grande part du problème. Cette orientation nous empêche d'adopter une pensée collective, alors qu'un esprit d'entraide est bien plus puissant qu'une vision individualiste pour faire face aux crises. L'histoire nous a d'ailleurs souvent montré que la vanité, qui se manifeste dans les comportements individuels, ne permet pas, de manière concrète et durable, de relever les défis sociaux, politiques, économiques et environnementaux.

Il est donc essentiel de passer du « moi » au « nous », comme le préconise le mutualisme fondé sur l'entraide et la coopération, pour relever les défis collectifs. Plus que jamais, ces valeurs doivent être au cœur de nos échanges et organisations. C'est, selon moi, la voie la plus juste pour tendre vers l'équilibre et l'harmonie que nous souhaitons tous. La nouvelle identité de la Mutuelle, Citelle Mutuelle d'assurance, reflète d'ailleurs cet esprit qui est essentiel pour avancer ensemble.

J'ai également la chance de participer à des réflexions et échanges réguliers qui visent à améliorer constamment les produits et services offerts par la Mutuelle dans l'intérêt de l'ensemble des membres.



Pour ce faire, rien de mieux que de recentrer notre attention sur les actions collaboratives à plus petite échelle. De mon côté, cela est facilité par le fait que j'ai la chance de travailler au sein de votre Mutuelle, dont les valeurs d'entraide, de transparence, de rigueur et d'équité orientent chaque décision. De ce fait, je fais partie d'une équipe qui partage et incarne ces principes au quotidien. J'ai également la chance de participer à des réflexions et échanges réguliers qui visent à améliorer constamment les produits et services offerts par la Mutuelle dans l'intérêt de l'ensemble des membres. Chaque jour, je constate à quel point votre Mutuelle se distingue d'un simple assureur privé, dont les intérêts sont avant tout financiers. Je suis témoin de gestes, d'actions et de paroles qui reflètent les principes d'entraide, de collaboration et de partage des ressources qui sont au cœur du mutualisme.

Récemment, j'ai pu à nouveau constater la différence que peut faire l'esprit mutualiste d'un assureur. J'aimerais vous partager cet exemple.

Vous connaissez sûrement le Centre d'entraide et de prévention (CEP) de la Mutuelle. M. Daniel Beaulieu, son directeur, et son équipe répondent à vos questions et vous accompagnent dans diverses situations, des plus simples aux plus complexes. Ils expliquent aussi de manière claire des termes techniques parfois difficiles à comprendre. Dernièrement, un membre a communiqué avec M. Beaulieu pour une déficience critique mentionnée par la compagnie de gicleurs dans son rapport d'inspection. Il s'agissait d'un problème de pression du réseau de gicleurs et de la valve de fermeture rapide d'entrée d'eau (PIV). Les solutions proposées étaient coûteuses et incompréhensibles pour le membre. Après avoir étudié les rapports passés, M. Beaulieu a trouvé une réponse : la baisse de pression venait de la valve d'entrée de la municipalité, non du PIV. De plus, la compagnie de

gicleurs a accepté d'installer une valve d'urgence dans le bâtiment pour compenser la fermeture du PIV offrant ainsi au membre une solution beaucoup moins coûteuse.

Cet exemple illustre parfaitement l'importance d'un accompagnement personnalisé où chaque détail est pris en compte pour trouver une solution juste et adaptée à la situation unique de chaque membre. Sans ce suivi attentif et cette volonté d'écoute, le dénouement aurait probablement été bien différent. Des exemples comme celui-ci, nous en avons quotidiennement à la Mutuelle. Nous savons donc que le modèle mutualiste que nous valorisons fonctionne bien et nous en sommes fiers.

Dans un monde où le contrôle semble parfois nous échapper et où le sentiment d'impuissance peut dominer, je vous invite donc à vous tourner vers le « nous », vers l'action collective, vers votre Citelle. Chaque geste compte, favorise sa propre multiplication et ravive l'espoir en l'humanité.



**Amélie
Douesnard**
Directrice,
communications et
marketing

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers membres,

Comme vous le savez avec tout ce qu'on entend quotidiennement, l'année 2025 s'annonce déjà tumultueuse à bien des égards. Toutefois, soyez assurés que l'ensemble de l'équipe de la Mutuelle travaille en parfaite synergie pour vous accompagner. Notre priorité est de vous offrir des produits et services à la fois utiles et adaptés, tout en veillant à ce que votre Mutuelle reste solide et pérenne pour continuer à vous protéger dans les années à venir.

À cet effet, je suis très fier de vous annoncer qu'en ce début d'année, une grande étape est maintenant franchie. À la suite de votre approbation de la nouvelle identité lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2024, nous avons obtenu, le 17 février dernier, l'autorisation de l'Autorité des marchés financiers de modifier l'identité nominale de votre mutuelle pour Citelle Mutuelle d'assurance. Je suis personnellement enchanté par ce changement qui incarne parfaitement la mission renouvelée de votre Mutuelle qui est de répondre aux besoins des organismes des domaines religieux et de bienfaisance.

Comme expliqué ultérieurement, Citelle est un homophone de «sittelle», un oiseau répandu au Québec. La sittelle se distingue par sa petite taille, son agilité et, surtout par sa capacité à collaborer avec d'autres oiseaux comme les mésanges et les grands pics, ce qui lui permet de se protéger et de trouver de la nourriture, un esprit de coopération qui résonne parfaitement avec les valeurs de votre Mutuelle: l'entraide, la transparence, la rigueur et l'équité.

Par ailleurs, comme mentionné dans le dernier bulletin, notre nouveau système de gestion des opérations est désormais pleinement fonctionnel. Ces dernières semaines, pour la première fois, nos équipes ont pu, après quelques ajustements, produire le renouvellement des polices d'assurance du 1^{er} avril, qui représente une grande partie de notre volume. Bien qu'il y ait eu quelques retards, tous nos membres ont désormais reçu leurs conditions. Je tiens à remercier chaleureusement tout le personnel pour ses efforts concertés.

Enfin, j'ai le plaisir de vous annoncer que deux employées, qui sont à la Mutuelle depuis de nombreuses années, ont été promues à des postes de direction. Depuis début janvier, Mme Christelle Racette occupe maintenant le poste de directrice, distribution et développement. Grâce à sa vaste connaissance de l'assurance et à sa compréhension approfondie du secteur des organismes religieux et de bienfaisance, elle sera une alliée précieuse pour répondre à vos besoins en assurance. Par ailleurs, Mme Amélie Douesnard a rejoint l'équipe de direction en tant que directrice, communications et marketing. C'est elle qui a piloté avec brio le projet de changement d'identité nominale. Elle insufflera une nouvelle dynamique à nos communications pour les années à venir. Je les remercie sincèrement d'avoir accepté ces nouveaux défis.

Nous aurons d'autres bonnes nouvelles à vous annoncer lors de l'assemblée générale annuelle du 29 mai prochain. D'ici là, je vous souhaite un doux printemps et j'espère avoir l'occasion de vous rencontrer sous peu.



François Dufault, CPA
Directeur général



DU NOUVEAU AU SEIN DES MEMBRES DE LA DIRECTION DE LA MUTUELLE

Depuis quelques années, la Mutuelle a consacré beaucoup d'efforts de planification stratégique pour voir venir et s'ajuster aux transformations au sein de ses membres et aux enjeux qui en découlent. Pour s'assurer d'atteindre ses objectifs, elle doit aussi veiller à adapter son équipe de direction en fonction des besoins et réalités qui évoluent au fil du temps. C'est dans cette optique qu'elle a nommé deux nouvelles directrices: Amélie Douesnard, directrice, communications et marketing, et Christelle Racette, directrice, distribution et développement. Elles ont toutes deux rejoint l'équipe de direction au début du mois de janvier dernier. Mentionnons toutefois que Mmes Douesnard et Racette sont à l'emploi de la Mutuelle depuis 9 et 11 ans respectivement. Ces nominations s'inscrivent dans le développement naturel de leurs fonctions et compétences et dans celui de la Mutuelle.

Amélie Douesnard a occupé le poste de directrice adjointe des communications et du Centre d'entraide et de prévention (CEP) à partir du 13 juin 2016, sous la direction de Daniel Beaulieu. Dernièrement, dans le cadre de la mise en œuvre de la planification stratégique, elle a chapeauté avec tact, souplesse et engagement toute la démarche de changement d'identité de la Mutuelle. Grâce à ses compétences en matière de communication et à sa connaissance de l'organisation et de ses membres, elle apporte un regard neuf au sein de la direction. Daniel Beaulieu, pour sa part, demeure le directeur du CEP et gère tout le département de la prévention.

De son côté, Christelle Racette a rejoint l'équipe de la Mutuelle le 10 novembre 2014 à titre de souscriptrice, une fonction qui comportait aussi les tâches d'agente auprès de la clientèle. Grâce à son leadership et à sa proactivité,

Christelle a ensuite été nommée coordonnatrice aux opérations en 2021, puis directrice adjointe du service à la clientèle au début de 2023. Son expérience en développement des affaires acquise au cours de sa carrière et ses nouvelles fonctions de directrice, distribution et développement lui permettront, dans un contexte où l'on constate une réduction du nombre d'emplacements assurés et la précarité de plusieurs membres actuels, d'aider la Mutuelle à atteindre ses objectifs de croissance et à assurer ainsi sa pérennité.

Par ailleurs, c'est avec un peu de tristesse, mais également beaucoup de gratitude envers toutes ses années passées avec nous, que nous verrons partir Linda Manseau, notre directrice du service à la clientèle, à la fin mai. Elle quittera la Mutuelle après 27 ans pour une retraite bien méritée.

La Mutuelle tient à féliciter Amélie et Christelle pour leur nomination et à remercier chaleureusement Linda pour sa loyauté et son apport inégalé à la Mutuelle au cours de toutes ces années.



Départ à la retraite de Mme Linda Manseau

Toute une vie à votre service!



Linda Manseau et son équipe de la souscription

Après avoir consacré 27 années à la Mutuelle et à ses membres, Mme Linda Manseau prendra une retraite bien méritée le 31 mai 2025. À cette occasion, nous désirons revenir sur les grandes étapes de son parcours et rendre hommage à sa ténacité et à son dévouement.

Le 8 juin 1998, une jeune dame nommée Linda Manseau est embauchée à temps partiel à l'Assurance mutuelle des fabriques de Montréal pour s'occuper de la comptabilité. Elle est alors diplômée en administration, option finance, en informatique ainsi qu'en fiscalité des particuliers et cumule déjà une expérience de huit ans chez un courtier en réassurance. Elle se joint à l'équipe de quelques employés qui accomplissait les tâches administratives de la Mutuelle dirigée par le directeur général, Serge Léonard.

Peu après son entrée en poste, en raison d'un congé de maladie de sa supérieure, Linda devient l'unique responsable de la comptabilité et de l'informatique

et elle supervise le travail de la personne au poste de commis comptable junior. Tout cela n'empêche pas la jeune Linda de s'intéresser à l'assurance. Dès septembre 1998, elle prend en charge certaines tâches du service de la souscription de façon temporaire en plus de son travail à la comptabilité.

En mai 2001, la Mutuelle inscrit son cabinet d'assurances de dommages auprès du Bureau des services financiers¹ alors que Linda suit la formation requise afin d'avoir son titre d'agent en assurance tout en continuant à travailler au service de la souscription ainsi qu'à titre de responsable de la bureautique. Elle travaille déjà en étroite collaboration avec le consultant pour développer le logiciel de gestion des polices.

En février 2003, l'équipe de la Mutuelle, qui compte 10 employés en plus du directeur général, fait l'objet d'une réorganisation administrative. Linda est alors nommée souscriptrice responsable du service aux fabriques tout en étant responsable de

l'informatique. À cette époque, Guy Charron était le représentant officiel et responsable des institutions religieuses. À eux deux, ils forment le service de la souscription. Le 25 mai de la même année, elle obtient également son titre d'agent en assurance de dommage des entreprises.

Par la suite, Linda continue d'apprendre et de se perfectionner. En 2006, elle fait partie du tout premier comité de direction de la Mutuelle à titre de directrice de la souscription et de l'indemnisation. Elle a notamment pour mission d'implanter des procédures et des processus pour bien gérer les dossiers des membres tout en continuant de développer les fonctionnalités du logiciel de gestion des polices. Elle occupe cette fonction durant 17 ans. Pendant cette période, son équipe est passée de deux à sept personnes et le volume d'affaires de la Mutuelle a crû de 4,4 M\$ à 10,7 M\$. Elle a aussi géré les réclamations, incluant lors de la crise du verglas, traversé le bogue de l'an 2000 et assuré la continuité du service durant la pandémie.

Au cours de sa carrière à la Mutuelle, Linda a connu six directeurs généraux et une administration provisoire, en plus de voir le conseil d'administration passer de 17 à sept administrateurs. Elle a également été responsable d'un service clé lors de la fusion avec l'Assurance Mutuelle Inter-Ouest

et a tenu toutes les opérations d'assurance de la Mutuelle durant près de 20 ans.

En 2023, Linda émet le souhait de réduire la cadence. L'indemnisation est alors confiée à un autre directeur et, au début de l'année 2025, la distribution et le développement sont confiés à une nouvelle direction. Maintenant en fin de carrière, Linda boucle la boucle du système informatique qu'elle a fait évoluer au fil des années, en collaborant activement à la transition vers un nouveau système.

Malgré les turbulences que la Mutuelle a connues au fil des années, l'engagement de Linda envers la Mutuelle et ses membres est resté indéfectible. Tout au long de sa vie professionnelle, Linda a fait preuve d'une grande détermination et a accueilli les responsabilités avec ouverture, humilité et courage.

Joignez-vous à nous pour remercier chaleureusement Linda Manseau pour les 27 années qu'elle a consacrées à la Mutuelle et à votre service. Souhaitons-lui que cette nouvelle étape de vie soit à la hauteur de tout ce qu'elle a pu accomplir dans sa vie professionnelle.

¹ Le BSF sera intégré à l'AMF en 2004.

LA MUTUELLE EST MAINTENANT

sur les réseaux sociaux

Nous profitons de la transition vers notre nouvelle identité, Citelle Mutuelle d'assurance, pour franchir une nouvelle étape et renforcer notre présence sur les médias sociaux.

Rejoignez notre communauté en ligne pour suivre nos actualités et échanger avec nous.

Suivez-nous sur Facebook et LinkedIn!

 /mutuelleassuranceeglise

 /company/mutuelle-d-assurance-en-eglise



À VOTRE SERVICE

Marc Julien, TPI Inspecteur et conseiller en prévention



Bonjour chers membres,

J'ai rejoint l'équipe de la Mutuelle en octobre 2024 à titre d'inspecteur et conseiller en prévention. Ce nouvel emploi est, en quelque sorte, un retour aux sources pour moi. En effet, j'ai commencé mon parcours professionnel, il y a plus de 25 ans, à titre d'agent en assurance de dommages. Je suis arrivé dans ce milieu un peu par accident alors que j'attendais un poste de pompier à temps plein. Cet accident aura duré un peu plus de 12 ans. Durant ces années, j'ai occupé les postes d'agent en assurance de dommages des particuliers, de courtier en assurance de dommages des particuliers et des entreprises et de directeur des relations avec les courtiers pour une compagnie d'assurance.

Je retrouve en plus à la Mutuelle une équipe motivée et axée sur le bien-être de ses membres et de ses employés.

En 2009, j'ai pris la décision de retourner aux études afin de compléter une formation de technicien en prévention incendie (TPI). À la suite de l'obtention de mon diplôme, j'ai été embauché par la Ville de Montréal à titre d'agent de prévention des incendies, poste que j'ai occupé les 13 dernières années. Je suis également pompier à temps partiel pour une municipalité de la rive nord de Montréal depuis 30 ans.

De nature curieuse, j'aime apprendre et relever de nouveaux défis. Dernièrement, je sentais qu'il manquait quelque chose pour me sentir

parfaitement accompli. J'ai donc repensé à mes anciennes amours. Quand l'occasion de me joindre à la Mutuelle s'est présentée, je n'ai pas pu refuser. Le poste qui m'a été offert allie à la fois ma formation de TPI et le domaine de l'assurance, un heureux mélange qui me sied tout à fait. Je retrouve en plus à la Mutuelle une équipe motivée et axée sur le bien-être de ses membres et de ses employés.

Mon objectif, au-delà de l'inspection, est de pouvoir vous accompagner et vous aider à protéger, au meilleur de mes connaissances, votre patrimoine.

À titre plus personnel, je m'intéresse à une foule de choses comme l'histoire et la culture, mais je suis passionné de musique et de cuisine. Je suis également adepte de pêche et de camping.

En terminant, j'espère vous croiser lors de mes prochaines inspections. Sachez que je serai toujours à l'écoute de vos besoins et questionnements en matière de prévention.

Au plaisir!

ECORAD
Spécialiste en restauration et électrification des radiateurs en fonte
Info@ecorad.ca | 418.598.3273
www.ecorad.ca

UNE NOUVELLE RECRUE À LA MUTUELLE

Grâce au programme PRET

En octobre 2024, la Mutuelle a accueilli Mme Cary Segon dans le cadre du programme PRET (études-travail) qui offre la possibilité à des étudiants d'alterner entre études et travail en entreprise afin d'obtenir une attestation d'études collégiales (AEC) en assurance de dommages. Ce programme de formation novateur, dont le promoteur est la Coalition pour une relève en assurance de dommages, offre une subvention à l'entreprise participante remboursant ainsi une partie du salaire accordé à la personne étudiante pendant sa formation. De nombreux cabinets de courtage et assureurs, qu'ils soient urbains ou régionaux, prennent part au programme PRET, conscients de son importance pour favoriser l'émergence d'une relève qui répond aux besoins spécifiques du secteur.

La Mutuelle est donc très fière de soutenir la relève dans le domaine de l'assurance de dommages et espère accueillir bientôt les talents de nouveaux diplômés.

Découvrez l'expérience de Cary au sein du programme PRET

Bonjour! Je suis originaire de Cuba où j'avais déjà une carrière professionnelle. Changer de pays et arriver au Québec a donc représenté un véritable défi, car il m'a fallu reconstruire mon parcours dans un environnement complètement nouveau. Dès le début, j'ai compris que pour accéder à un bon emploi, il me fallait une formation dans le système éducatif de la province. C'est ainsi que j'ai entamé un processus de réorientation professionnelle qui m'a conduit à découvrir le domaine de l'assurance de dommages. Bien que je n'aie pas eu d'emploi à ce moment-là, j'étais déterminée à suivre cette formation, car je savais que c'était le chemin que je voulais emprunter.



Heureusement, ma formation était liée au programme PRET, dont le modèle me permet d'alterner l'apprentissage académique avec l'expérience professionnelle, tout en recevant une rémunération. Pour moi, cela a été une occasion inestimable. Cette combinaison s'est révélée idéale pour mon développement professionnel et personnel.

Dans ce parcours, la Mutuelle est arrivée dans ma vie au moment parfait. Je dis toujours que c'était un cadeau de la vie, bien que mes amis insistent sur le fait que c'est le fruit de mes efforts et de ma persévérance. Ce qui est certain, c'est que je suis profondément reconnaissante d'avoir eu la chance de faire partie du programme PRET et d'avoir trouvé un endroit aussi accueillant que la Mutuelle. Dès le premier jour, on m'a reçue avec gentillesse et respect, ce qui a rendu mon intégration dans l'équipe extrêmement enrichissante.

Aujourd'hui, je regarde vers l'avenir avec enthousiasme et confiance, convaincue que ce n'est que le début d'une longue et fructueuse carrière dans le secteur de l'assurance. La Mutuelle n'est pas seulement mon lieu de travail actuel, c'est aussi l'endroit où j'espère évoluer et contribuer pendant de nombreuses années.

L'AGA approche,

VOTRE VOIX COMPTE!

Soyez des nôtres le 29 mai 2025

Nous avons le plaisir de vous annoncer que l'assemblée générale annuelle (AGA) de la Mutuelle **se tiendra à Gatineau chez l'un de nos membres, Campus 3**, le 29 mai 2025.

Cette année, la formule hybride sera de nouveau à l'honneur; vous pourrez donc assister à l'AGA en personne ou à distance via visioconférence, selon ce qui vous convient le mieux.

Deux postes d'administrateurs seront à pourvoir. Un appel de candidatures vous a d'ailleurs été envoyé le 29 janvier pour pourvoir ces postes arrivant à terme.

Une séance de formation vous sera également offerte sur l'heure du dîner, accompagnée d'un repas pour les personnes qui seront sur place.

Si vous souhaitez participer à l'AGA, **rappelez-vous qu'il est possible de rédiger votre résolution à l'avance pour désigner votre représentant**. Il vous suffira ensuite de nous envoyer votre procuration quand vous la recevrez.

N'oubliez pas que la Mutuelle vous appartient, chers membres. Votre présence, vos idées et vos commentaires sont essentiels pour façonner son avenir.

Les détails concernant l'AGA vous seront transmis dans les semaines à venir.

Nous comptons sur votre présence en grand nombre pour faire de cet événement un véritable succès!



Mathieu Desjardins

T. 450.434.4001
F. 450.434.4075
C. 514.914.4001

Ultrateck
740 boul. Industriel, suite 206
Blainville, Qc, J7C 3V4

mdesjardins@ultrateck.ca
www.ultrateck.ca
RBQ:8308-6280-45



MSEI MultiSciences Expertises Inc.

Experts scientifiques
Scientific Experts

MSEI réalise des expertises scientifiques et technico-légales fiables afin d'assister les assureurs dans leurs démarches en vue de déterminer la cause et/ou l'origine d'un sinistre ou d'un dommage.

- AGROALIMENTAIRE • CHIMIE, ENVIRONNEMENT, MICROBIOLOGIE
- BÂTIMENTS, AMIANTE, MOISSURES • ÉLECTRICITÉ, MÉCANIQUE
- GÉNIE CIVIL, STRUCTURES • INCENDIE • MATÉRIAUX, MÉTALLURGIE

MSEI est établie dans les régions de Montréal, de la Rive-Sud et de Québec et couvre tout le territoire de la province de Québec et de ses régions limitrophes.

Téléphone : 450-978-4000 • info@msei.ca • www.msei.ca

ADHÉRER AU RÉGIME DE PRÉLÈVEMENTS PRÉAUTORISÉS (PPA)

La Mutuelle vous propose une solution mutuellement gagnante pour le règlement ponctuel de vos primes d'assurance : les prélèvements préautorisés. Instaurés depuis plusieurs années et populaires auprès de nombreux membres, les PPA offrent plusieurs avantages, tant pour les membres que pour la Mutuelle. Voici quelques-uns des principaux bénéfices :

1. Commodité et gain de temps



- Les prélèvements préautorisés permettent de régler automatiquement vos primes d'assurance sans avoir à effectuer chaque paiement manuellement.
- Ils évitent l'oubli de paiements et la gestion des dates limites.
- Vos attributions seront également déposées directement dans votre compte bancaire.

2. Gestion facile du budget



- Le système offre une meilleure gestion des finances, car les paiements sont prédéfinis et réguliers, ce qui permet de prévoir les dépenses.
- Il vous permet de choisir la fréquence de paiement de votre choix entre mensuelle, trimestrielle, semestrielle et annuelle sans frais additionnels ni intérêts.

3. Sécurisation des transactions



- Les paiements sont effectués par des canaux sécurisés offrant une protection contre la fraude, ce qui peut donner une tranquillité d'esprit.

4. Écologique



- Étant un processus totalement électronique, les prélèvements préautorisés réduisent la consommation de papier, notamment les factures papier envoyées par courrier.
- Vous n'aurez plus de frais de chèque, de timbre et d'enveloppe.



Les prélèvements préautorisés sont offerts sans intérêt et sans frais.

Dans l'éventualité d'une modification à votre situation, votre agent préparera un avenant et recalculera vos primes sur le reste de l'année tout en vous envoyant un avis écrit pour vos dossiers.

N'oubliez pas de nous informer de tout changement à vos coordonnées bancaires ou à votre institution.

Notez aussi que le changement de nom à venir de la Mutuelle n'aura aucun impact sur les paiements préautorisés. Vous remarquerez seulement à votre relevé bancaire que le nom aura changé pour Citelle Mutuelle d'assurance.

Formulaire d'adhésion

Vous trouverez sur votre espace client le formulaire d'adhésion « **Accord de débits préautorisés** » à compléter et à nous retourner. Rendez-vous à la section « **Vos assurances** » sous l'onglet « **Formulaires** ». Si vous avez des questions ou souhaitez en savoir davantage, veuillez communiquer avec votre agent en assurance.

PARLONS ASSURANCE

L'importance de déclarer un sinistre

EN TOUT TEMPS

Lorsque vous faites face à un sinistre, votre premier réflexe est peut-être d'éviter d'en informer votre assureur si vous n'avez pas l'intention de déposer une demande d'indemnisation. Cependant, il est essentiel de déclarer l'événement à votre assureur dès que vous en avez connaissance, que les dommages soient importants ou non.

Même si vous décidez de ne pas déposer de demande d'indemnisation, il peut être important de documenter un événement dès le début afin de recueillir rapidement les informations nécessaires à une possible enquête ultérieure. Des accidents ou des événements qui peuvent sembler insignifiants sur le moment peuvent s'aggraver par la suite. Il est donc important de documenter le sinistre.

Cela est particulièrement important si les dommages sont susceptibles d'apparaître graduellement ou plus tard, ce qui pourrait avoir une incidence, par exemple sur le coût des réparations ou des factures médicales.

Parler à votre assureur avant de réparer les dommages

Si vous réparez les dommages avant d'avoir eu l'autorisation de votre assureur, cela peut compromettre votre capacité à recevoir une indemnisation complète pour votre sinistre. Les compagnies d'assurance ont besoin d'évaluer l'étendue des dommages avant que les réparations ne soient effectuées afin de déterminer avec précision la cause, le coût et l'ampleur du sinistre. Si les réparations sont effectuées prématurément, il peut être difficile pour l'assureur d'évaluer correctement les dommages ou leur cause, ce qui peut entraîner un refus de votre demande d'indemnisation ou une réduction du montant accordé. En outre, le fait d'effectuer des réparations peut être considéré comme une modification des preuves, ce qui peut compliquer la procédure d'indemnisation.

Les compagnies d'assurance ont besoin d'évaluer l'étendue des dommages avant que les réparations ne soient effectuées.





Notez toutefois que, sans qu'il s'agisse d'une réparation, vous avez l'obligation de prendre les mesures nécessaires pour éviter que le sinistre ne s'aggrave; il s'agit de l'obligation de mitigation. Par exemple, en cas de dégâts d'eau, vous devez surélever ou déplacer vos biens et procéder au nettoyage et à l'assèchement afin de prévenir les moisissures. Dans certains cas, il peut devenir nécessaire de couper l'entrée d'eau, de débrancher les appareils électriques ou même de couper l'électricité. Il peut également être nécessaire de barricader les portes ou les fenêtres afin d'empêcher toute infiltration d'eau supplémentaire. Si des travaux d'urgence sont nécessaires afin d'éviter l'aggravation des dommages, vous pouvez retenir les services de restaurateurs après sinistre, mais assurez-vous de bien comprendre la nature et la pertinence des travaux proposés ainsi que leur coût avant de les autoriser à procéder.

Événement affectant des tiers

Même si l'événement n'entraîne pas de dommages importants à votre propriété, il peut tout de même entraîner votre responsabilité face à des tiers. Par exemple, un accident dû à une chute peut se produire sur votre propriété. En déclarant l'événement à votre assureur, ce dernier sera en mesure de récolter les données nécessaires à la défense d'une éventuelle poursuite.

Ne pas tenter de régler un événement seul

Vous ne devez jamais tenter de régler un événement à l'amiable sans faire appel à votre assureur, car cela peut avoir des conséquences financières et juridiques importantes. Votre assureur a l'expérience de la gestion de telles situations et peut vous aider à protéger vos intérêts en veillant à ce que les bonnes procédures soient suivies et que les protections juridiques appropriées soient mises en place.

Vous ne devez jamais tenter de régler un événement à l'amiable sans faire appel à votre assureur, car cela peut avoir des conséquences financières et juridiques importantes.

Déclarer un événement, une obligation du Code civil du Québec

En vertu du Code civil du Québec, vous devez divulguer à l'assureur tout événement susceptible d'affecter la garantie et de mener à une réclamation, dès que vous en avez connaissance. Cette obligation s'applique même si vous ne faites pas de réclamation. Le défaut de prévenir votre assureur en temps opportun peut entraîner la perte du droit d'être indemnisé non seulement pour cet événement, mais également pour un événement futur, en proportion des dommages qui en découlent.

Notez que les primes sont évaluées en fonction de plusieurs facteurs, dont l'historique des sinistres. Cependant, à la Mutuelle, une déclaration d'événement n'engendre pas automatiquement l'augmentation de votre prime.

Double  **presso**
AGENCE DE PUBLICITÉ

**Créer pour
vous démarquer**

- Création publicitaire et design graphique
- Stratégie de marque et marketing
- Sites web et solutions numériques

**Petits ou grands projets,
ils méritent de grandes idées!**

Communiquez avec nous pour discuter de votre projet!
514 616-0083 • maryse@doublexpresso.ca

doublexpresso.ca

VOTRE EXPERTE EN SINISTRE

VOUS INFORME

MODE D'EMPLOI *pour choisir un entrepreneur*

Lorsqu'il est nécessaire de dénicher un entrepreneur à la suite d'un sinistre ou tout simplement pour effectuer des réparations ou des améliorations à un bâtiment, cela peut vite devenir un dédale quand on ne s'y connaît pas. Nous vous donnerons donc ici certaines informations pratiques à considérer pour choisir un entrepreneur d'abord, puis pour signer un contrat la tête tranquille.

À la recherche du bon entrepreneur

Choisir un bon entrepreneur est crucial. Un professionnel qualifié et réputé garantira des réparations de qualité, faites selon les règles de l'art, durables et sans mauvaises surprises.

La première étape suggérée est de circonscrire, dans la mesure du possible, l'ampleur et la nature des travaux à effectuer. Cela permettra, par exemple de déterminer si vous devez engager un entrepreneur spécialisé ou général. Cela aura également un impact dans l'évaluation du budget et, ultérieurement, dans l'analyse des soumissions et à la conclusion du contrat.

Avant de choisir l'entrepreneur, renseignez-vous sur sa réputation. Consultez des avis, demandez des références à d'autres personnes qui ont utilisé ses services ou lisez des témoignages sur Internet. Si d'autres assurés sont satisfaits, cela est un bon indicateur. Rappelez-vous toutefois que la réputation demeure, dans l'évaluation de l'entrepreneur, un élément parmi d'autres à considérer. Enfin, méfiez-vous des avis trop positifs ou trop négatifs.

Sachez aussi que certaines associations offrent un accès à leur registre de membres, ce qui peut faciliter votre recherche. Voici deux sites à parcourir :

- Pour trouver un entrepreneur général ou spécialisé, consultez le site de l'Association des professionnels de la construction et de l'habitation du Québec (APCHQ) : www.trouverunentrepreneur.com
- Pour trouver un artisan professionnel, consultez le site du Conseil des métiers d'arts du Québec (CMAQ) : www.metiersdart.ca/repertoire_artisan.php

Bon entrepreneur



Lorsque vous aurez choisi les entrepreneurs avec lesquels communiquer, il y aura lieu de vérifier s'ils possèdent la licence appropriée auprès de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ). Cette dernière est l'entité gouvernementale qui s'assure des compétences et de la probité des entrepreneurs ainsi que de la qualité de la construction au Québec. Un entrepreneur doit obligatoirement posséder une licence valide. Vous pouvez en faire la vérification ici : www.pes.rbq.gouv.qc.ca/RegistreLicences.

De plus, il sera prudent de consulter le Registre des entreprises du Québec (REQ) afin de vérifier si l'entreprise est en activité, ses coordonnées, son nom légal (celui qui apparaîtra au contrat), de même que les autres noms utilisés. D'autres renseignements pourront être utiles comme l'année du début des opérations et le nom des actionnaires. Le REQ peut être consulté ici : www.registreentreprises.gouv.qc.ca/REQNA/GR/GRO3/GRO3A71.RechercheRegistre.MVC/GRO3A71. Pour mieux compléter cette étape, il sera pertinent de comparer les données contenues dans les deux sites susmentionnés.

Ensuite, il sera de bon usage de communiquer avec trois entrepreneurs et d'obtenir leur soumission. Il est à noter que la soumission la plus basse ne sera pas nécessairement celle à retenir. Il faudra notamment comprendre ce qui y est inclus et ce qui ne l'est pas. La qualité des matériaux utilisés et des équipements installés sera également à considérer. Certains entrepreneurs vont garantir leurs travaux au-delà de la garantie légale, ce qui constitue un autre élément à prendre en compte dans une soumission.

Soyez attentifs à ce qui n'est pas inclus dans le contrat et à ce que l'on appelle communément un « extra ».

Finalement, gardez en tête qu'une bonne communication avec l'entrepreneur choisi est essentielle. Il est donc suggéré, au cours des travaux, d'aller voir l'entrepreneur et de lui poser des questions sans, évidemment, trop le déranger.

Avant la signature du contrat

Lorsque votre choix s'est arrêté sur un entrepreneur, il faut maintenant convenir d'un contrat. Celui-ci devra notamment énumérer ce qui sera fourni et exécuté par l'entrepreneur, le coût total des travaux ainsi qu'une date de début et de fin. Soyez attentifs à ce qui n'est pas inclus dans le contrat et à ce que l'on appelle communément un « extra ». Ce dernier peut faire augmenter la facture rapidement. Assurez-vous aussi que le nom de l'entrepreneur apparaissant au contrat est son nom légal et correspond à celui qui détient la licence d'entrepreneur.

D'autre part, la protection des lieux et leur remise en état doivent être mentionnées le cas échéant. Par exemple, des bâches seront-elles installées? Un périmètre sécurisé sera-t-il nécessaire? Si un mur de gypse doit être ouvert pour effectuer un travail, sera-t-il refermé et peint? Voici autant de questions à vous poser pour raffiner le contenu de votre contrat.

En terminant, vous aurez intérêt à communiquer avec le service d'assistance juridique de la Mutuelle qui pourra vous assister en matière de contrat. Vous pouvez les joindre au 1 844 545-8198. Le site de la RBQ donne également des renseignements précieux à ce sujet : www.rbq.gouv.qc.ca/vous-etes/citoyen/.

Nous vous rappelons aussi l'importance d'aviser votre agent à la Mutuelle si les travaux effectués concernent, par exemple, la structure, l'enveloppe du bâtiment, la toiture ou tout autre élément matériel.



Gabrielle Lussier
Révisseur en indemnisation
Experte en sinistre en assurance de dommages des entreprises



PARLONS PRÉVENTION

Installer une rampe ou une passerelle pour personne à mobilité réduite *pas une mince affaire*

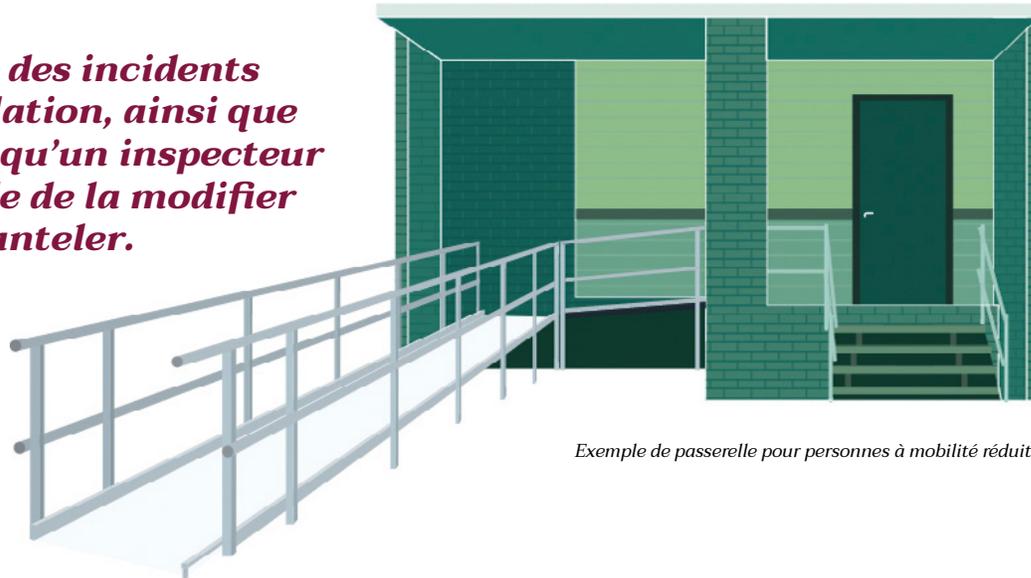
Depuis quelques années, avec le vieillissement de la population, l'accessibilité universelle aux bâtiments publics est devenue une priorité. Cela entraîne une approche plus prudente qui tient compte des besoins variés et des conditions de vie des personnes concernées. L'accès sécurisé à ces bâtiments est essentiel pour tous leurs utilisateurs. Nos lieux de culte et centres communautaires ne font pas exception. Avec l'organisation d'événements tels que des bazars, des banques alimentaires ou des activités de loisirs, l'adaptation de l'accès est désormais indispensable. L'installation de rampes ou de passerelles sécurisées pour personnes à mobilité réduite est devenue une priorité pour les responsables de ces bâtiments.

Il est important de rappeler que nos bâtiments sont des édifices publics, ce qui implique le respect de normes strictes pour la fabrication et l'installation de moyens d'accès sécurisés. Au Québec, la Régie du bâtiment (RBQ) est responsable de l'application de ces normes de sécurité concernant la conception et l'installation de rampes et passerelles d'accès.

Les normes en ce qui concerne l'accessibilité des bâtiments sont inscrites à la section 3.8., « Accessibilité », de la division B du chapitre I, Bâtiment, du Code de construction du Québec (Code), lequel est constitué du Code national du bâtiment – Canada 2015 (modifié). Tous les bâtiments soumis au Code doivent donc respecter les normes d'accessibilité, garantissant une conception sans obstacle pour permettre un accès facile à tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Consulter les normes d'accessibilité des bâtiments est une obligation et peut s'avérer très utile. Cependant, améliorer certaines exigences peut faire la différence entre un aménagement simplement conforme aux normes et un aménagement qui permet une circulation sécuritaire et autonome avec un minimum d'effort. La sécurité et l'accessibilité sont étroitement liées. À cet effet, vous trouverez sur le marché de bonnes entreprises qui se spécialisent dans la conception et l'installation de ces équipements.

Vous éviterez des incidents liés à l'installation, ainsi que la possibilité qu'un inspecteur vous demande de la modifier ou de la démanteler.

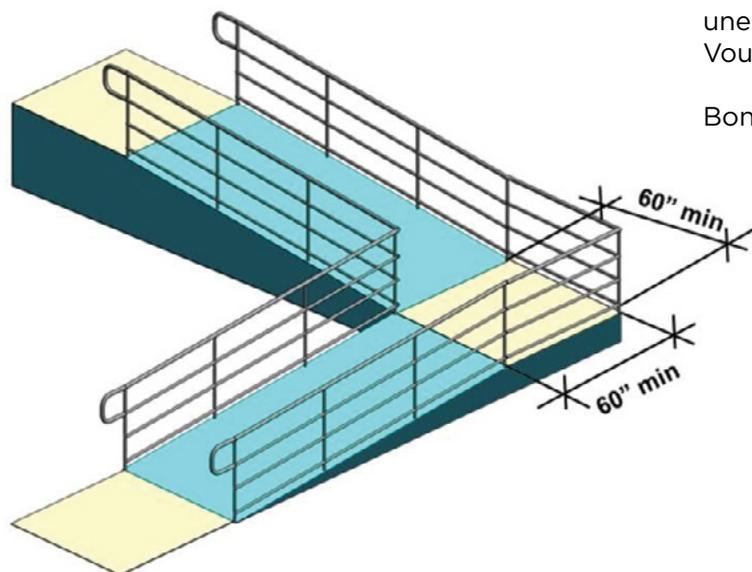


Exemple de passerelle pour personnes à mobilité réduite

Si, par ailleurs, vous envisagez de construire vous-même une passerelle ou une rampe d'accès artisanale pour des raisons économiques, il est fortement recommandé de consulter le [Guide sur l'accessibilité - PDF \(11,2 Mo\)](#) avant de commencer vos travaux. Cela vous permettra de bien comprendre les exigences du Code et leur application. Vous y trouverez des informations essentielles, comme la longueur et la pente obligatoires de votre rampe, pour qu'elle respecte les normes de sécurité. Ce faisant, vous éviterez des incidents liés à l'installation, ainsi que la possibilité qu'un inspecteur vous demande de la modifier ou de la démanteler.

Quelle que soit l'installation, il est important de considérer les éléments suivants :

- Protéger la rampe ou la passerelle des intempéries;



Exemple de rampe d'accès pour personnes à mobilité réduite.

- Entretien en tout temps la surface et le chemin d'accès (en particulier en cas de neige et de glace);
- Vérifier régulièrement la solidité de la main courante et de l'ensemble de l'installation;
- Aménager un éclairage adéquat pour garantir l'accès;
- Prévoir une surface antidérapante.

Attention ! Une rampe dont la pente est de 8 % ou plus nécessite qu'une personne en fauteuil roulant soit accompagnée. Il est impératif d'installer un panneau indiquant le danger et l'obligation de se faire aider pour accéder à la rampe.

En tant que préventionniste, je garde toujours en tête le vieil adage : « Mieux vaut prévenir que guérir ». En tant que responsables de bâtiments, adoptez ce même réflexe et renseignez-vous sur les règles à suivre avant d'installer une rampe ou une passerelle pour personnes à mobilité réduite. Vous éviterez ainsi bien des surprises désagréables.

Bonne installation !

Daniel Beaulieu
Directeur de la prévention et
du Centre d'entraide et de
prévention (CEP)



PARLONS PRÉVENTION

Veillez à l'entretien de vos TOILETTES et LAVABOS

À la Mutuelle, comme dans la majorité des compagnies d'assurance au Québec, la première cause de réclamation est liée aux dommages d'eau. Ceux-ci sont souvent dus à des défaillances de puisards, réservoirs d'eau chaude, conduites d'eau publique, refoulements d'égout ou infiltrations dans la structure du bâtiment. Mais bien souvent, ces dégâts proviennent aussi d'un mauvais entretien des toilettes et lavabos.

La prévention reste le meilleur moyen de limiter les problèmes d'eau. Bien que vous soyez couverts par une assurance, cela ne supprime pas les désagréments à court, moyen ou long terme. Même avec de bonnes intentions, il est impossible d'éliminer entièrement les conséquences de certains sinistres. Par exemple, un débordement de toilettes ou de lavabo peut causer des dommages importants, surtout si l'installation est à un étage supérieur.

Il existe toutefois des mesures simples pour limiter les risques et préserver à la fois votre propriété et votre tranquillité d'esprit.

Les toilettes

Les problèmes les plus fréquents incluent :

- une toilette qui fuit en continu;
- un réservoir d'eau qui commence à présenter des fuites;
- des soudures défectueuses sur les raccords des tuyaux d'alimentation en eau;
- des vibrations dans la tuyauterie lorsque la chasse d'eau est tirée;





- une cuvette qui met trop de temps à se vider;
- une base de cuvette qui ne tient plus correctement au sol;
- des fissures visibles sur le réservoir de la cuvette.

Il existe plusieurs mesures pour prévenir ces problèmes et éviter de nombreux désagréments. En voici quelques-unes :

- Une toilette qui coule en permanence peut être causée par un clapet ou un flotteur défectueux. Vérifiez le réservoir et remplacez le clapet si nécessaire. Si le problème persiste, inspectez et remplacez le flotteur ou le mécanisme de remplissage;
- Si le réservoir d'eau fuit, vérifiez si de l'eau coule sous le réservoir. Si c'est le cas, examinez les joints d'étanchéité (pensez à couper l'eau avant de remplacer les joints);
- Vérifiez qu'il n'y a pas de bris visible sur les soudures des tuyaux d'alimentation en cuivre;
- Si vous remarquez des vibrations dans les tuyaux lorsque vous tirez la chasse, cela peut être dû à un coup de bélier (pression trop élevée). Faites appel à un plombier pour installer un dispositif antibélier et vérifier les raccords qui pourraient avoir été endommagés par la vibration;
- Pour éviter les obstructions, ne jetez que du papier toilette et ne mettez rien d'autre dans la toilette. Ne surchargez pas les canalisations avec trop de papier et ne jetez jamais de protections hygiéniques dans la cuvette. Pensez à placer une poubelle à proximité avec une consigne pour les utilisateurs;
- Si votre toilette se vide lentement, il pourrait y avoir une obstruction partielle dans la conduite d'évacuation. Utilisez un furet de plomberie ou une ventouse pour dégager le blocage ou appelez un plombier;
- Ne jetez jamais de peinture ou de matières grasses dans la cuvette, car elles peuvent s'accumuler et créer un blocage dans les canalisations;

- Nettoyez régulièrement vos canalisations avec des produits naturels (vinaigre blanc, bicarbonate de soude, liquide vaisselle et eau chaude), qui sont sans danger pour votre réseau d'évacuation et l'environnement;
- Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas d'humidité à la base de la cuvette, autour de l'anneau d'étanchéité en cire;
- Faites installer un robinet d'arrêt d'urgence près du réservoir pour fermer rapidement l'arrivée d'eau en cas d'urgence ou pour réparer le mécanisme de vidange d'eau du réservoir;
- Gardez toujours une ventouse à proximité pour déboucher rapidement la cuvette en cas de blocage.

Les lavabos de toilettes ou de cuisines

Les problèmes les plus courants avec les lavabos et leurs tuyauteries sont :

- L'eau qui remonte dans le lavabo;
- Les restes de nourriture, les cheveux, les graisses et huiles qui s'accumulent dans les tuyaux de votre évier;
- Les débris qui tombent dans l'évier et s'accumulent dans le siphon et les conduites, causant des blocages;
- Les résidus de savon, détergents et produits de nettoyage qui adhèrent aux parois des tuyaux;
- Des défauts d'installation, comme des coudes mal serrés ou des angles trop brusques, qui favorisent l'accumulation de débris;
- Le calcaire qui s'accumule dans les tuyaux, réduisant leur diamètre ou les détériorant avec le temps (surtout dans les régions à eau dure);
- Des joints d'étanchéité de robinetterie qui ne sont plus efficaces.

Pour éviter les obstructions, ne jetez que du papier toilette et ne mettez rien d'autre dans la toilette.



Si l'eau remonte dans le lavabo, cela indique souvent une obstruction (cheveux, graisses, résidus, calcaire) ou un problème de pression, de tuyauterie mal installée ou obstruée.

Les précautions à prendre :

- Si l'eau remonte dans le lavabo, cela indique souvent une obstruction (cheveux, graisses, résidus, calcaire) ou un problème de pression, de tuyauterie mal installée ou obstruée. Si le débouchage maison ne fonctionne pas, faites appel à un plombier;
- Si l'eau s'écoule lentement, essayez de déboucher en versant une demi-tasse de bicarbonate de soude, suivie d'un mélange égal d'eau bouillante et de vinaigre blanc. Vous pouvez aussi utiliser des produits de débouchage, mais évitez ceux trop agressifs. Si cela ne fonctionne pas, communiquez avec un plombier;
- Vérifiez régulièrement le raccordement des tuyaux en dessous du lavabo. S'il commence à suinter ou à être chambranlant, il doit être réparé le plus tôt possible par un plombier;
- Si vous possédez un lave-vaisselle, examinez l'état des tuyaux et du collier de serrage qui est connecté à la tuyauterie de renvoi de votre lavabo. S'ils sont en plastique, ils durciront avec le temps, ce qui augmentera le risque qu'ils se fissent et éclatent. Voyez à ce que les tuyaux tressés restent flexibles et en bon état. Si l'enveloppe s'est détériorée, ils doivent absolument être remplacés.

Attention : les produits nettoyants sont souvent corrosifs et doivent être rangés dans un endroit frais et bien aéré, ce qui n'est pas le cas sous un évier ou dans la vanité d'un lavabo.

N'oubliez pas qu'en faisant appel à un plombier certifié, vous bénéficiez d'une meilleure protection en cas de réclamation, d'un service professionnel et d'une garantie sur les travaux réalisés.

Daniel Beaulieu
Directeur de la prévention et du Centre
d'entraide et de prévention (CEP)

Fin du service de réseau cellulaire de type 3G

Votre Mutuelle tient à vous informer que les fournisseurs de services cellulaires qui transmettent les signaux de votre système de sécurité incendie vers la centrale de surveillance mettront fin à leur réseau cellulaire de type 3G à compter de juillet 2025 en Amérique du Nord. Cela affectera plusieurs d'entre vous.

Afin d'assurer la continuité du service de surveillance, il sera nécessaire de mettre à niveau vos équipements de communication vers une technologie de type LTE avant la fin du mois de juin 2025.

Pour soutenir ses membres, la direction de la Mutuelle a décidé de bonifier le programme SÉCURalarme en offrant une aide financière pour l'achat des nouveaux équipements nécessaires. Un montant de 300 \$ sera offert aux membres qui effectueront ce changement avant le 15 juin prochain, à condition que le remplacement soit réalisé par l'entrepreneur attitré au programme SÉCURalarme.

De plus, grâce à une négociation en groupe, votre Mutuelle a réussi à obtenir un prix réduit pour minimiser l'impact financier de ce changement.

Les fêtes pascales

soyez prudents

Les fêtes pascales signifient pour plusieurs d'entre vous la célébration du feu nouveau. Comme votre Mutuelle tient à vous, à vos paroissiens et à vos églises, elle vous demande, pour des raisons de sécurité, de tenir la cérémonie du feu nouveau à l'extérieur du bâtiment pour diminuer les risques d'incendie dans l'église.

Si, cependant, il n'est pas possible d'organiser la cérémonie à l'extérieur, il vous faut prendre plusieurs précautions afin d'éviter de causer une alarme incendie de votre système de protection incendie, à moins que la venue des pompiers fasse partie de votre célébration...

Voici un exemple d'installation sécuritaire :

- 1 Choisissez un plat en métal ou en céramique que vous remplirez de sable et déposerez sur le sol ou sur une table stable (voir image);
- 2 Utilisez un contenant de métal (ex. canne de tomates) que vous déposerez sur le sable au centre du plat en métal et dans lequel vous placerez un rouleau de papier hygiénique;
- 3 Imbibez légèrement (maximum deux onces ou 50 ml) le rouleau d'un combustible liquide (ex. liquide à fondue) une fois dans la canne;
- 4 Utilisez un briquet à longue tige pour allumer sécuritairement le rouleau de papier hygiénique;
- 5 Prévoyez toujours une autre canne en métal de plus grande dimension et un couvercle en métal bien ajusté pour le plat afin de bien étouffer le feu une fois la cérémonie terminée ou en cas d'urgence.



L'usage de bois génère plus de fumée que l'alcool à fondue. Un montage semblable à celui de la photo est simple et sécuritaire.

Voici quelques autres précautions à prendre :

- 👍 Munissez-vous d'un extincteur portatif à poudre sèche de type ABC que vous aurez à la portée de la main. Ne pas utiliser un extincteur à eau sous pression;
- 👍 N'utilisez jamais de l'eau pour éteindre le feu qui contient du combustible liquide;
- 👍 Maintenez une distance suffisante entre vous et le feu, ainsi qu'entre le feu et les détecteurs de fumée;
- 👍 Utilisez un minimum de carburant (ex. liquide à fondue) pour limiter la durée et la grosseur du feu;
- 👍 Attendez au moins 72 heures après que le résidu de feu a été éteint pour le jeter à la poubelle à l'extérieur, loin du bâtiment. Gardez-le dans un endroit sécuritaire, verrouillé, avec un couvercle et hors de la portée des enfants.

En respectant ces consignes de prévention, vous pourrez profiter de cette célébration tout en bénéficiant d'un meilleur contrôle des risques potentiels d'incendie.

Daniel Beaulieu
Directeur de la prévention et du Centre
d'entraide et de prévention (CEP)



MUTUELLE
D'ASSURANCE
EN ÉGLISE

AGENCE EN ASSURANCE DE DOMMAGES

deviendra

CITELLE
Mutuelle d'assurance

NOTRE MISSION

Répondre aux besoins
d'assurance des organismes
des domaines religieux et
de bienfaisance

NOTRE VISION

Être la mutuelle d'assurance
de référence pour les
organismes des domaines
religieux et de bienfaisances

NOS VALEURS

- Entraide
- Transparence
- Rigueur
- Équité

PLUS QUE VOTRE FOURNISSEUR EN ASSURANCE...

La Mutuelle, fière partenaire de votre avenir

Assurances | Prévention | Formations | Programmes et subventions

LE SERVICE À LA CLIENTÈLE

514-395-4969 | 1-800-567-6586

Lundi au jeudi: 8h30 à 16h30

Vendredi: 8h30 à 13h

www.cmae.ca

RECEVEZ NOS COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES EN VOUS INSCRIVANT AU

www.cmae.ca/infolettre_abonnement

LE SERVICE D'URGENCE ET DE RÉCLAMATIONS (SUR)

1-855-395-2636

Appelez 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

LE SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE MÉDAILLON

1-844-545-8198

Lundi au vendredi: 8h à 20h
à l'exception des jours fériés



FSC
Recyclé
Cert no. SW-COC 001501
© 1996 FSC